

2/ L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES : LES DIFFICULTÉS LIÉES À L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Je classerais cela en 3 parties : d'abord tout ce qui concerne l'adaptation des pratiques, ce qui a été noté dans tous les ateliers, puis tout ce qui est de l'ordre du partenariat, enfin, souvent soulignée, la question de la formation.

a) L'adaptation des pratiques

Il est indispensable d'adapter les messages dans les démarches de santé, de rencontrer les personnes. La méconnaissance de ce public est une réelle question pour les institutions qui ont souvent des réponses standard, des réponses écrites. Or on sait la difficulté à comprendre pour les personnes qui ne maîtrisent ni le français ni l'écrit ni la complexité administrative. La langue administrative est déjà difficile à comprendre pour beaucoup d'entre nous !

b) Le partenariat

Il y a vraiment une méconnaissance des institutions entre elles. Il y a un effort en termes de formation et de travail partenarial pour faire connaître certaines institutions, pour faire connaître les moyens existants, les ressources possibles non connues par les autres professionnels. Par exemple, il a été noté qu'il existe dans l'accès aux droits et à la santé, des compléments locaux des CPAM pour aider à cotiser aux complémentaires, ce que d'autres professionnels présents ne savaient pas. Dans l'atelier accompagnement et autonomie, a été relevée une nécessaire formation mutuelle des acteurs et des institutions à la diversité des publics et aux conflits liés à la diversification des nationalités qui existent dans certains lieux. Il a été aussi noté la nécessité de nouer des partenariats sur des bases géographiques variables, locales, régionales en donnant comme exemple des collaborations possibles entre Conseil Général et CPAM, collaborations qui demanderaient à être déclinées selon les territoires.

c) La formation

Dans l'atelier isolement et lien social, il a été noté l'importance de la formation à l'interculturel en insistant sur deux points : ouverture aux différences culturelles et compétences professionnelles à mettre en oeuvre. Attention cependant aux effets pervers que peut recouvrir la formation en culturalisant certaines réponses qui ne méritent pas de l'être. Il me semble plus important de travailler sur l'interculturel, c'est-à-dire sur la manière dont on se situe les uns et les autres face à l'expression de la diversité culturelle et donc des réponses qu'on y apporte plutôt que de connaître sur le bout des doigts, par exemple, les cinq piliers de l'Islam.

D'autres observations ont été faites sur les difficultés liées à l'exercice professionnel. Il a été dit tout d'abord dans l'atelier isolement et lien social : « N'oublions pas les hommes ». Il est vrai que les services sociaux sont habituellement armés pour intervenir auprès des femmes puisqu'une grande partie de la politique d'intervention sociale est faite en direction des enfants et des femmes. La question de l'absence des pères est un thème fréquemment abordé.

Dans l'atelier hébergement et logement, il a été dit que la fonction d'un organisme de logement très social, comme ADOMA ou tout bailleur de foyers de travailleurs migrants, c'est assurément de réhabiliter le parc pour permettre aux migrants âgés de se retrouver dans un cadre plus digne et vivable. En effet, les foyers de travailleurs migrants ont été construits pour les travailleurs qui partaient le matin à 6h, rentraient tard le soir et n'étaient souvent pas là le week-end, alors que les migrants âgés sont là tout le temps. Le responsable d'ADOMA a insisté aussi sur le fait que l'important était, bien sûr, de réhabiliter, mais aussi de reconstituer du lien social. Voilà certainement une mission à renforcer de la part des gestionnaires. Un paradoxe a été exprimé par un travailleur social en CHRS qui a observé qu'un certain nombre de freins objectifs facilitait l'orientation des migrants âgés dans le privé plutôt que dans l'hébergement social où l'on demandait des garanties exorbitantes par rapport à la situation des personnes demandant à accéder au logement.

Toujours dans l'atelier hébergement et logement, des propositions ont été formulées : l'une est d'anticiper et de prévenir la perte d'autonomie par rapport au logement, une autre est de changer l'image du logement, notamment du logement-foyer. Ce n'est pas un simple problème de marketing, c'est un problème de travail au quotidien et de partenariat. Nous devons nous poser la question, spécialement pour le maintien à domicile dans les foyers de travailleurs migrants : éviter de spécialiser trop certains établissements et éviter l'effet mortifère que peut avoir le fait de dédier certains établissements uniquement à des migrants âgés. Je pense que, même si ce n'est pas idéal, organiser dans ces établissements l'accueil de gens plus jeunes, de femmes, de publics d'origines diverses donne un peu d'air et lutte contre l'enfermement possible des personnes plus âgées. Autre proposition de ce groupe : réunir des partenaires sur des sujets à long terme.